



Quai Ulysse
Chevalier
26100 Romans
09 53 01 37 35
acc26@orange.fr



Raid rose de Chatu 2023



Règlement du concours

Ce concours est organisé par L'association : **Agir Contre le Cancer ACC26**

Article 1 – Organisation

L'association ACC26 Agir Contre le Cancer, de loi 1901, organise un concours photos « mon animal de compagnie » dans le cadre du raid rose de Chatu. Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs de tout âge (adultes et enfants avec acceptation du parent légal) à l'exclusion des membres du jury.

Article 2 – Thème

Les photos auront pour thème : « Mon animal de compagnie ». A l'aide d'accessoires roses, vous devrez déguiser votre animal ou customiser la photo.

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

Article 3 – Participants et conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique. Le mineur participant doit impérativement avoir l'accord de son responsable légal. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle implique l'entièvre acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Article 4 – Durée du concours

Le concours est ouvert jusqu'au 10 septembre 2023 à minuit (10 septembre étant la date limite de réception des photos).

Article 5 – Modalités de participation

Chaque participant peut présenter 1 photographie, en portrait et en couleur.

La photo doit-être envoyée :

- Soit par mail à : acc26@orange.fr, en objet mettre : Participation concours mon animal de compagnie, indiquer votre nom et prénom, votre numéro de téléphone, ainsi que le prénom de l'animal.
- Soit par courrier à : ACC26 – Quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans-sur-Isère, indiquer sur papier libre votre nom et prénom, votre numéro de téléphone, votre mail, ainsi que le prénom de l'animal.

Les participants déclarent et garantissent être l'auteur de la photo proposée et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que leur photo puisse être exposée et/ou publiée sur tout support de communication de l'association.

Le fait d'envoyer une photo, oblige le participant à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Le participant s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images.

Article 6 – Jury du concours et critères de sélection

Un jury sera constitué pour sélectionner 10 photographies qui participeront au concours. Sous la présidence de Claire Lavayssiére, il sera composé de 6 membres du bureau et d'une photographe animalière professionnelle.

Le jury aura pour mission de sélectionner 10 photographies, présentées de façon anonyme.

Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les photos.

Les photographies seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Humour

Les 10 photos sélectionnées seront ensuite exposées sur le parcours 5 km du Raid Rose de Chatu le 24 septembre 2023. Les participants du Raid Rose de Chatu pourront voter pour leur photo préférée.

À l'issue de ce vote, les 3 premières ayant reçues le plus de voix seront les gagnantes. L'organisateur se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Article 7 – Dotation

Le concours est doté de 3 lots. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés ayant obtenus le plus de votes, lors du Raid Rose de Chatu. Les résultats seront annoncés à 12h30 sur le stand podium. Les gagnants recevront leur lot directement ou seront tenus de venir le récupérer au local de l'association à partir du mardi 26 septembre.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés, ni ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

1er : une séance photo Découverte (valeur 109€), comprenant une séance photo sur un lieu au choix (20km autour de Chatuzange le Goubet) durant 45 minutes pour une personne et son chien, 3 photos en fichiers numériques + 20€ de remise sur une future séance Photo rando (pouvant être donné à quelqu'un).

- 2ème : une Mini séance photo (valeur 50€), comprenant une mini séance photo sur un lieu imposé (20km autour de Chatuzange le Goubet) durant 20 minutes pour une personne et son chien, 3 photos en fichier numériques + 20€ de remise sur une future séance Photo rando (pouvant être donné à quelqu'un).

- 3ème : une Mini séance photo (valeur 50€), comprenant une mini séance photo sur un lieu imposé (20km autour de Chatuzange le Goubet) durant 20 minutes pour une personne et son chien, 3 photos en fichier numériques.

Article 8 – Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Article 9 – Limitation de responsabilité

L'association ACC26 se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Claire Lavayssiére présidente

